

nom de pere de la patrie lui fut confirmé 1

23/1/7

Je n'en

1 me
cul

Osi abrir mi pechos
Y mostrarte pudiera

Lor
[scribble]

66
Tebruseo

Lorsqu'il eut atteint son dixième consulat, le se-
nat approuva, tous les actes émanés de lui, et de-
clarait qu'il était au dessus des loix. Quelque
temps après on proposa au sénat de purer sa
véissance non seulement à les loix déjà en
usage, à tous celles qu'il lui plairait, de faire
à l'avenir. Il était d'usage parmi les pères
de familles aux approches de leur mort de pres-
crire à leurs enfans de porter une offrande au capi-
tule avec cette inscription, qu'au jour de leur
désast. ils avaient laissé Auguste en santé.
On défendit de exécuter aucun criminel les
jours où l'empereur entrerait dans la ville.
Il survint une disette de grains, le peuple
lui conjura de accepter la dictature, il en
refusa le titre, et les fonctions attendu que les
lois avaient supprimé ce charge. Tant des dignités
et des devoirs accumulés sur sa tête ne diminuèrent
point son exactitude à porter son attention sur
tous les obligations qui lui étaient imposées.

2
Ce discours fit une impression différent sur
les sénateurs qui étaient plus ou moins dans
le secret. Plusieurs d'entr'eux convaincus de la
sincérité de sa conduite le regardaient comme
un acte d'héroïsme au quel rien ne pouvait
se comparer. D'autres quoique ignorant ses mo-
tifs, se méfiaient de ses intentions, quelques-uns
qui avaient souffert pendant les troubles, avaient
l'apprehension de les voir se renouveler. Les plus
grand nombre instruits et prevenus par les ministres
d'Auguste rejettaient bien loin ou faisaient sem-
blant de rejeter ^{même} avec témoignages d'indignation
ses propositions et le interrompirent plusieurs fois
pendant son discours, tous se réunirent pour lui
conjurèrent de ne point se remettre de l'adminis-
tration et comme il persistait toujours dans sa re-
solution on lui força en quelque sorte de conti-
nuer en retenir les rênes du gouvernement.

① Pour la plus grande sûreté de la personne
le sénat décréta qu'on doublerait la paye
de sa garde. De son côté dans la vue de faire
lui même quelque concession au sénat il lui abandonna
donna le gouvernement de plusieurs provinces
de l'intérieur se réservant le commandement
de celles qui étaient les plus importantes et
celles dont la défense exigeait la présence
des armées. De plus, il ne voulut en reprenant
le gouvernement s'en charger que pour
dix ans seulement laissant toujours au peuple
l'espoir de recouvrer son ancienne liberté.

② Il n'en prit pas moins ses mesures avec
tant de prudence et de subtilité, que tous le dix ans
jusqu'à sa mort ses pouvoirs lui furent
constamment renouvelés. Cette démons-
tration d'abdiquer, suffit pour confirmer la puissance
et lui concilia l'affection du peuple. Des nou-
veaux honneurs lui furent prodigués, ce fut
alors qu'il eut le nom d'Auguste. On ordonna
de planter un laurier à sa porte, quelque-
un même la maison où il lui plaisait de fixer
son habitation, et même le nom de palais. Le sur

3
Ces lois étaient devenues indispensables dans un mo-
ment où la corruption était parvenue au plus
haut degré. On amenait ses malheureux par troupes
nombreux dans l'arène, et on les forçait de
combattre souvent que qu'à ce qu'il en
fut resté la moitié sur la place.

Il était d'usage que les chevaliers Romains et les dames
de la première distinction dansaient sur le théâtre. Il n'en
seulement les en interdisait l'habitude, mais cette exerce
fut défendu à leur enfants, et à leur petits enfants.

Il défendit que les jeunes filles se mariassent avant
d'avoir atteint l'âge de douze ans.

Il permit à toutes personnes de tuer un adultère sur-
pris en flagrant délit. Il fit des réglemens sévères sur le
respect dû aux sénateurs remplaçant ainsi par des
honneurs ce que leur avait retranché de leurs pou-
voirs.

sa personne fut declarée inviolable et sacrée, en un mot la flatterie s'épuisait en chercher sans cesse des nouveaux moyens de lui plaire, et quoiqu'il méprisât les artifices des sénateurs il n'était pas moins jaloux de leurs hommages. Il savait bien que les titres et les honneurs attirent le respect, et que le respect ajoute à l'autorité.

sa personne



Atamen vobis dicam

Il fit rendre plusieurs édits salutaires tendant à diriger la corruption des sénateurs, et les derégler même du peuple. Il prohiba les spectacles des gladiateurs qui n'auraient pas été autorisés par ordre du sénat, et désormais ils ne purent pas avoir lieu que deux fois dans l'année. Il défendit aussi de faire paraître à la fois plus de cent vingt gladiateurs.

sa personne fut declarée inviolable et sacrée, en un mot la flatterie s'épuisait en chercher sans cesse des nouveaux moyens de lui plaire, et quoiqu'il méprisât les artifices des sénateurs il n'était pas moins jaloux de leurs hommages. Il savait bien que les titres et les honneurs attirent le respect, et que le respect ajoute à l'autorité.

sa personne

Atamen vobis dicam

Il fit rendre plusieurs édits salutaires tendant à diriger la corruption des sénateurs, et les derégler même du peuple. Il prohiba les spectacles des gladiateurs qui n'auraient pas été autorisés par ordre du sénat, et désormais ils ne purent pas avoir lieu que deux fois dans l'année. Il défendit aussi de faire paraître à la fois plus de cent vingt gladiateurs.

Il rendit une loi d'après la quelle personne ne pouvait être admis aux droits de citoyen sans un examen préalable sur son mérit, et sur son caractère. On lui dût des sages réglemens sur les esclaves, et leur affranchissement aux-quelles il se conforma lui-même rigoureusement. 6^o Il avait passionnément les représentations dramatiques, et fut fort sévère en l'examen des acteurs qui en étaient chargés. Attentif à leur conduite moral, il ne tolérait en eux ni licence ni débauche.

Il favorisa les exercices de la lutte, mais il en interdit l'espectacle aux femmes. Il jugeait que la modestie de leur sexe ne leur permettait pas d'assister à des exercices, ou des hommes paraissaient nus.

Pour prévenir les effets de l'intrigue et de la corruption dans la distribution des charges, il exigeait de candidats des cautionnemens considérables en argent ~~qu'ils~~ qu'ils étaient condamnés à perdre s'ils étaient convaincus de la moindre prévarication.

Cuanto mas
tout au plus

Cuando